



Une politique salariale indéfendable!

C'est peu de le dire : ces dernières années laisseront un goût amer aux agents du ministère en matière de progression de salaire et de progression de carrière.

- De meilleurs déroulements de carrière et des promotions internes bien plus nombreuses dans la filière administrative ?
- Itou pour les autres filières ?
- De nettes améliorations indiciaires et indemnitaires pour les catégories C et B ?
- La réduction des inégalités s'agissant des primes ?
- Une augmentation significative des heures « mécénat » pour les personnels d'accueil et de surveillance ?

Vous en avez vu la couleur ? Bien sûr que non !

En fait, toutes les catégories, titulaires et contractuels, sont traités à la même enseigne. **À l'exception des corps et des emplois supérieurs de la catégorie A, pour lesquels les autorités ministérielles mettent les bouchées doubles !** Nous ne comptons plus, en effet, les « rallonges » qui leur sont accordées, que le Cabinet et l'administration soutiennent bec et ongles lors des Comités techniques ministériels, dédaignant les revendications des autres catégories de personnels que portent pourtant, de toutes leurs forces, vos représentants.

Et l'honnêteté oblige à dire que les mesures d'injustice s'accroissent plus nous approchons de la fin de la mandature.

Le nouveau Ministre va avoir une belle pelletée de chantiers sociaux sur le dos, dès son arrivée ! Qu'il s'attende à ce que les personnels de la Culture s'organisent et se mobilisent pour imposer d'autres choix, de justice et de progrès social. Ils ne laisseront pas passer l'été !

En matière d'injustice salariale, la dernière bonne idée d'Audrey Azoulay n'a pas fini de faire des vagues.

Celle-ci concerne les titularisations prononcées à l'issue des concours « Sauvadet ».

Le ministère avait unilatéralement décidé de ne pas garantir le maintien de la rémunération (via un ajustement indemnitaire) aux agents titularisés dans le cadre de la loi Sauvadet. Dans sa grande mansuétude, il s'était toutefois engagé à ce que l'éventuelle perte de salaire n'excède pas 10 %, ce qui a pu représenter une certaine somme, quand même, pour de nombreux collègues ! Tous n'ont pas, ou n'ont pas pu accepter cette baisse. Compte tenu de cette condition, ils ont renoncé à leur titularisation.

Mais ne voilà-t-il pas qu'Audrey Azoulay et son Cabinet changent la règle en cours de route ! Durant les négociations récemment intervenues au Centre Pompidou, celle-ci octroie aux contractuels de l'établissement qui se verraient titularisés en catégorie C, B et A dans le cadre du Sauvadet le maintien intégral de leur rémunération. Ces agents étant appelés à intégrer des corps de fonctionnaires communs à l'ensemble du ministère, **la Ministre instaure avec une totale désinvolture une rupture d'égalité manifeste** : les conditions d'entrée dans un même corps de fonctionnaire et la détermination du niveau de rémunération (du volume des primes en l'occurrence) seraient appréciées différemment que l'on travaille, ou non, au Centre Pompidou. **C'est socialement, et même juridiquement impossible !**

Par cette mesure, Audrey Azoulay vient, en réalité, de tirer un trait définitif sur les amputations de salaire jusqu'ici pratiquées. **C'est exactement ce qu'ont souligné les représentants de la CGT-Culture lors du Comité technique ministériel du 18 avril, face aux autorités ministérielles et au Cabinet visiblement très embarrassés.**

Les conséquences de cette affaire ne sont pas minces. Parmi celles-ci, il convient notamment de rétablir, pour la CGT-Culture, la part amputée de la rémunération pour les collègues qui furent concernés. Par ailleurs, de nouvelles instructions de gestion doivent dorénavant être données aux bureaux du SRH en charge des titularisations Sauvadet. **C'est un MINIMUM !**

La CGT-Culture a exigé, et obtenu, qu'une réunion d'urgence soit organisée dans les prochains jours au Cabinet de la Ministre afin d'examiner dans les moindres détails toute la portée reconventionnelle des engagements pris par Audrey Azoulay s'agissant des personnels du Centre Pompidou.

Elle encourage d'ores et déjà les personnels intéressés à se manifester et à se regrouper pour faire valoir, tous ensemble, leur droit à un traitement équitable !

Paris, le 19 avril 2017

www.cgt-culture.fr